



N° 132  
JANVIER 2019

## BULLETIN MUNICIPAL



Contacts :

Jouy-Mauvoisin Tel: 01 34 76 51 21

[mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr](mailto:mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr)

<http://www.jouy.mauvoisin.fr>



## SOMMAIRE N° 132 JANVIER 2019

- Editorial
- Extraits des délibérations du Conseil Municipal.
- Informations municipales.
- Informations de la Communauté Urbaine GPS&O
- Informations diverses
- Informations de l'A.A.S.C.

Je profite de cet édito pour souhaiter à tous les Joyaciens mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui commence ; qu'elle vous apporte de nombreuses satisfactions tant sur le plan personnel que professionnel.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de la cérémonie des vœux à la population dans notre salle polyvalente où environ 90 personnes s'étaient déplacées, janvier est le mois du bilan municipal de l'année écoulée.

Nous avons donc réalisé pour environ 80 000 € de travaux dont 48 000 € de subvention pour le défrichage et l'élagage du terrain des Carrières, l'installation de jeux pour les 8 à 12 ans, la mise aux normes d'accessibilité de l'église ainsi que 2 rampes afin de rendre accessibles les 3 classes aux Personnes à Mobilité Réduite. L'achat d'un second tableau numérique interactif afin d'équiper la classe des CM1 et CM2 pour la somme de 4 860 € TTC.

Les trottoirs de la rue des Bertins et de la rue du Pavillon ont été réalisés par la Communauté Urbaine GPS&O. C'était là les derniers trottoirs non aménagés en enrobés.

Au cours de l'été dernier nous avons concrétisé l'achat du terrain situé près de l'église pour un montant de 200 000 €.

Pour 2019 des travaux de voirie sont programmés par la Communauté Urbaine ; ils devraient concerner la réfection de la rue de La Fontaine, l'aménagement du carrefour de La RD 110 et du clos du lavoir ainsi que l'éclairage public de la RD 110.

Nous espérons finaliser le Contrat Rural avec le Département et La Région Ile de France (cf Bulletin municipal n°130).

Voilà les éléments qui détermineront notre budget 2019.

Nous allons également pourvoir au remplacement de Monsieur Daniel Boinet notre agent communal parti en retraite en septembre 2018.

Je vous réitère tous mes bons vœux et vous souhaite une bonne lecture de notre bulletin municipal.

Le Maire  
Alain BERTRAND



# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU JEUDI 8 NOVEMBRE 2018

### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Daniel LECRUBIER, Jean RECOLE, Nadège DELLAROSA, Jocelyne GUILLAUME, Jean-Pierre DEVISME, Noël GUYOMARD et Julien HERON.

### ABSENTS EXCUSES :

Mme Elisabeth DOS SANTOS qui a donné pouvoir à M. Alain BERTRAND, Mme Joseline PAYEN qui a donné pouvoir à M. Daniel LECRUBIER, M. André MOULAGER qui a donné pouvoir à M. Jean RECOLE, M. Didier DURIEZ qui a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUILLAUME et M. Miguel OURSEL.

### CONVENTION DE COOPERATION AVEC LA CU GPSEO POUR LA VIABILITE HIVERNALE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAUTAIRE

La compétence « voirie » de la Communauté urbaine intègre l'organisation et la mise en œuvre de la viabilité hivernale. Cette prestation revêt un caractère saisonnier et aléatoire. Pour les besoins de cette prestation, il est nécessaire de mobiliser, outre les moyens de la Communauté Urbaine, ceux de la Commune, en termes de personnels, véhicules et engins.

Le projet de convention, est proposé considérant la nécessité pour la Communauté Urbaine de mobiliser les moyens de la commune pour les besoins de la mise en œuvre des opérations de déneigement du domaine public communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
-APPROUVE la convention de coopération avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise pour le maintien de la viabilité hivernale sur le domaine public communautaire.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre.

### CLASSEMENT PARCELLES COMMUNALES DE VOIRIE DU DOMAINE PRIVE DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Monsieur le Maire propose aux conseillers de prononcer le classement dans le domaine public communal de la voirie, de quatre parcelles privées communales décrites ci-après.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
- DECIDE le classement dans le domaine public communal de la voirie (*uniquement pour régularisation administrative*) les parcelles privées communales inscrites au tableau ci-dessous :

Section du cadastre	Superficie	Voiries
N°Y 222	144 m <sup>2</sup>	Rue le Clos du Lavoir
N°Y 2262	854m <sup>2</sup>	Rue le Clos du Lavoir
N°Z 935	2 899m <sup>2</sup>	Les Ruelles
N°Z 937	675m <sup>2</sup>	Chemin des Rues

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'intégration des parcelles au domaine public communal.

### ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIG du 27 mars 2017 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure concurrentielle avec négociation ;

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire devant être soumis à la réglementation en vigueur relative aux Marchés Publics ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
-APPROUVE les taux et prestations négociés pour la Collectivité de JOUY-MAUVOISIN par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;  
-Agents CNRACL pour un taux de prime de : 5.29 %  
-Agents IRCANTEC pour un taux de prime de : 0.90 %

-DECIDE d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au contrat d'assurance groupe (2019-2022) et jusqu'au 31 décembre 2022.

-PREND ACTE que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'administration du CIG en sa séance du 27 mars 2017 de la manière suivante :  
-De 1 à 50 agents : 0.12% de la masse salariale des agents assurés.

-AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

-PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

### NOUVEAU MODE DE PAIEMENT PRELEVEMENT ET PAYFIP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers de services des modes de paiement dématérialisés qui simplifient pour l'utilisateur le paiement des factures et répond à une demande forte de leur part pour ces modes de paiement.

Dans ce cadre, il est proposé, en sus des paiements existants, d'autoriser la mise en place du paiement des factures par prélèvement à l'échéance sur compte bancaire de l'utilisateur et le paiement par carte bancaire sur internet.

L'ensemble des factures émises par la collectivité relevant des prestations suivantes pourraient bénéficier de ces nouveaux modes de paiement :  
Cantine - garderie, loyers des logements et des locaux communaux, tout titre de recettes du budget communal.

L'ensemble des usagers des services, qu'ils soient particuliers ou professionnels, pourraient bénéficier de ces nouveaux modes de paiement.

Il est proposé d'utiliser la page de paiement de la DGFIP <http://www.tipi.budget.gouv.fr> ainsi la commune n'a pas de développements à réaliser.

# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU JEUDI 8 NOVEMBRE 2018 (suite)

La commune aura à sa charge uniquement le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local à savoir à ce jour :

- 5 centimes + 0,25% HT par paiement comptabilisé
- (3 centimes + 0,20% si le montant est inférieur ou égal à 20 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place les modes de paiement par prélèvement et par internet (PAYFIP) pour les prestations évoquées plus haut, dès que les conditions techniques le permettront et à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire.

### DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CU GPSEO

Monsieur le Maire indique que par délibération du 29 septembre 2016, la Communauté Urbaine a institué la possibilité pour les communes de moins de 5 000 habitants, la possibilité de bénéficier de fonds de concours.

Ce dispositif permet aux communes de moins de 1 000 habitants de bénéficier d'une aide financière maximale par an de 25 000 €.

Les fonds de concours sont plafonnés à 50 % du montant des travaux.

Deux opérations communales pourraient bénéficier de cette aide à savoir :

- La réfection d'un petit bâtiment communal avec aménagement d'une aire de stockage pour un montant de 30 749.39 € HT.
  - L' aménagement d'un espace vert au lieu-dit « Les Carrières » pour un montant de 16 927.26 € HT.
- Le coût global des travaux s'élèvent donc à 47 676.65 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le projet relatif aux deux opérations communales ci-dessus mentionnées ainsi que leur plan de financement prévisionnel.

- Sollicite auprès de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 23 838 €. La part restante sera financée par les fonds propres de la commune.

- Dit que la dépense sera inscrite au budget de l'année 2019.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la demande et à l'attribution du fonds de concours de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, notamment la convention cadre s'y rapportant.

## Compte rendu de la séance de travail consécutive à la séance du conseil du 8 novembre 2018



### Proposition au conseil municipal.

*Dans le cadre de la réforme des listes électorales qui crée un répertoire électoral unique, la commission de révision des listes est supprimée. Elle est remplacée par une commission de contrôle à compter du 10 janvier 2019.*

*Cette commission pour notre commune sera composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration et d'un délégué du tribunal de grande instance.*

*Pour cela, le Maire doit proposer au Préfet deux conseillers municipaux (titulaire et suppléant).*

*Après consultation des conseillers présents, Mesdames DELLAROSA Nadège et GUILLAUME Jocelyne se proposent pour assurer cette fonction.*

*Le titulaire et le suppléant seront désignés en fonction de l'ordre du tableau du conseil municipal.*

### Informations données au conseil municipal.

*Une campagne de changement de compteurs d'eau (ceux qui ont plus de 20 ans) a eu lieu entre le 20 novembre et le 21 décembre 2018, réalisée par l'entreprise SCLEP à la demande de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.*

## SEANCE DU JEUDI 6 DECEMBRE 2018

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Daniel LECRUBIER, Jean RECULE, Nadège DELLAROSA, Jocelyne GUILLAUME, Elisabeth DOS SANTOS, Noël GUYOMARD et Joseline PAYEN.

**ABSENTS EXCUSES :** M. André MOULAGER qui a donné pouvoir à M. Daniel LECRUBIER, M. Jean-Pierre DEVISME qui a donné pouvoir à M. Alain BERTRAND, M. Julien HERON et M. Miguel OURSEL.

### DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. DURIEZ Didier a présenté sa démission de son mandat d'élu municipal par courrier en date du 19 novembre 2018. Le Préfet des Yvelines a été informé de cette démission en application de l'article L 212.4 du Code Général des Collectivités Locales.

# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU JEUDI 6 DECEMBRE 2018 (suite)

### CONVENTION PORTANT AUTORISATION DE POSE D'EQUIPEMENTS D'ILLUMINATIONS FESTIVES SUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES.

Monsieur le Maire rappelle que l'éclairage public fait partie du domaine public routier communautaire depuis la création de la communauté urbaine GPS&O.

Par contre la mise en œuvre des illuminations festives, implantées généralement sur les équipements d'éclairage public, est de la compétence de la commune.

Par conséquent il convient pour chacune des parties (Commune et GPS&O) de s'entendre, par voie de convention, sur les modalités techniques de mise en place de ces installations.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention autorisant l'installation temporaire des illuminations festives sur les dépendances communautaires et prévoyant les modalités techniques de pose ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention joint en annexe prévoyant les modalités de pose temporaires d'équipements d'illuminations festives sur les dépendances de la voirie communautaire.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

### NOUVELLE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL.

Suite à la création de GPS&O à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Communauté Urbaine exerce notamment les compétences suivantes :

-Entretien de la voirie, parcs et air de stationnement

Compte tenu du départ en retraite d'un de nos agents, il y a lieu, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour garantir la bonne continuité du service public de la propreté urbaine et des espaces verts, d'établir une nouvelle convention de mise à disposition de l'agent restant entre la CU et la commune de Jouy-Mauvoisin.

La recette pour la commune consécutive à l'exécution de ladite convention est estimée au jour de la rédaction de la présente délibération à 12 480 euros par an.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver une nouvelle convention de mise à disposition de personnel pour le service de la propreté urbaine et des espaces verts entre la Communauté urbaine et la commune de Jouy-Mauvoisin,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la passation de cette convention et à sa mise en application.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-APPROUVE la nouvelle convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté urbaine et la commune de Jouy-Mauvoisin.

-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la passation de cette convention et à sa mise en application.



## Compte rendu de la séance de travail consécutive à la séance du conseil du 6 décembre 2018



*La communauté urbaine, en partenariat avec Kolor 78 association animatrice du Graff Park de Mantes-la-Ville, souhaite développer le street art sur l'ensemble du territoire. Redéfinissant ainsi le « graffiti », il s'agit de travailler en partenariat avec des communes désireuses de participer à la création d'œuvres originales d'envergure sur le territoire.*

*M. le Maire propose aux conseillers présents de déposer un dossier de candidature pour le transformateur électrique situé au carrefour de la RD 110 et de la route de Fontenay qui pourrait bénéficier d'un embellissement visuel grâce à cet art. Cette réalisation est gratuite.*

*Les services ERDF, interrogés pour accord n'ont pour l'instant pas encore donné de réponse.*

**Ainsi s'achève l'année 2018.....**

**Ensemble construisons 2019.**



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## ETAT CIVIL

### **CARNET BLANC :**

Tous nos vœux de bonheur à  
M. EVRARD Lionel et Mme LEQUEST Corinne, rue de la Vallée,  
dont le mariage a été célébré le 27 octobre 2018.



### **CARNET BLEU :**

Toutes nos félicitations aux parents de :  
- Muhammed-Ali CINAR, rue de la Vallée, né le 9 décembre 2018.



## Le Jour de La Nuit du 13 octobre 2018

Le Jour de la Nuit est une opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé.

La commune de Jouy-Mauvoisin participait donc à cette opération en éteignant l'éclairage public comme de nombreuses communes de France.

Un rendez-vous était proposé devant la mairie pour une virée nocturne dans les rues du village ; et vous avez répondu présents puisque nous étions une cinquantaine.

Petite randonnée donc pour rejoindre les hauts de Jouy et retrouver les membres du club COPERNIC de Vert.

Chacun a pu observer les astres avec le concours des astronomes compte tenu du temps légèrement couvert au fur et à mesure que la nuit avançait.

Cependant toujours avec l'aide des spécialistes, beaucoup ont découvert sous la voûte céleste : la voie lactée, Jupiter, Altair, Pollux, etc. Les plus chanceux ont pu apercevoir des étoiles filantes.

Enfin tout le monde s'est retrouvé devant une boisson à la salle des Loisirs la tête encore dans les étoiles.

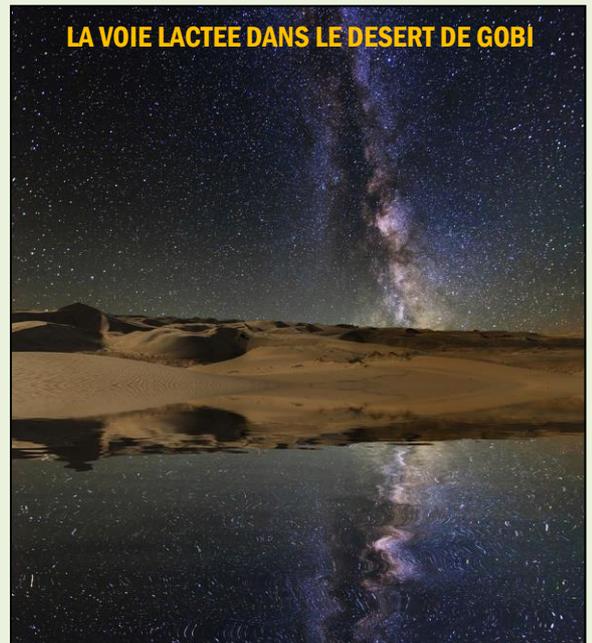
Merci au club COPERNIC et à M Héron pour l'autorisation d'utiliser son terrain.

Rendez-vous l'année prochaine avec une autre activité pour « Le jour de la nuit » ..... toutes les idées seront les bienvenues !

### LA VOIE LACTEE EN ZONE METROPOLITAINE



### LA VOIE LACTEE DANS LE DESERT DE GOBI



## Collecte sapins de Noël

Le **30 janvier** au matin l'employé communal collectera en porte à porte les sapins de Noël du village. Ceux-ci devront être déposés sur le trottoir.

Ensuite, ils seront broyés par nos soins et serviront de paillage.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## Cérémonie du 11 novembre 2018

En cette année de célébration du centenaire du 11 novembre 1918, les enseignantes et les enfants de l'école ont été sollicités pour venir chanter la Marseillaise lors du dépôt de gerbe au monument aux morts. Puis, tout le monde s'est retrouvé à la salle des loisirs pour se réchauffer, échanger et se restaurer.



## Noël des enfants

Le 14 décembre à la salle polyvalente, le Père Noël est venu faire sa distribution de cadeaux (un livre) aux enfants de l'école. Après un bon goûter offert également par la municipalité, tout le monde est reparti content !

Le 21 décembre les parents ont pu écouter leurs enfants chanter en chœur des chants de Noël avant de se souhaiter de bonnes vacances et de bonnes fêtes.



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## Cocktail de remise du colis aux anciens de la commune

C'est le 16 décembre qu'ont été conviés nos anciens au désormais traditionnel cocktail d'avant Noël. Moment agréable et convivial où l'on se retrouve et échange autour d'un verre et de quelques amuse-bouche préparés par les membres de la commission.



Puis, les sujets de discussion épuisés, les invités sont repartis, emportant chacun, l'un des 56 colis offerts par la municipalité et préparés à leur intention.



## Noël solidaire avec APTIMA



Cette année encore, Le Mantois en Transition a participé à la campagne de collecte des jouets ré-employables organisée par la CU GPS&O et l'entreprise d'insertion APTIMA.

Les jouets collectés ont été triés et vérifiés avant d'être redistribués aux enfants défavorisés, à l'occasion d'un goûter de Noël Solidaire qui s'est tenu le 19 décembre dernier dans les locaux de la ressourcerie Aptiprix.

Différents points de collecte ont été installés dans les mairies de BUCHELAY, FONTENAY MAUVOISIN, JOUY MAUVOISIN, SOINDRES, BREUIL BOIS ROBERT ainsi que sur les 3 sites de la CU GPS&O de MAGNANVILLE, CARRIERES SOUS POISSY, AUBERGENVILLE.

Nous remercions l'ensemble des contributeurs et l'on notera toutefois, une légère baisse en volume de jouets collectés sur notre commune.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## Cérémonie des Vœux à la population

C'est devant un public de près de 90 personnes et dans une salle entièrement décorée par les œuvres des enfants de la garderie que s'est déroulée la cérémonie des vœux à la population, pour l'année 2019.

Les décors imaginés et réalisés sous le regard attentif des personnes en charge de la garderie (Sylvie et Nathalie) avaient pour fil conducteur les observations du ciel réalisées au cours de la manifestation du Jour de la Nuit, tout en adressant un petit clin d'œil aux deux étoiles attribuées à notre village lors du concours des « Villages Etoilés ».



Après un discours retraçant la vie de la commune et les principales réalisations de l'année 2018, Monsieur le Maire fait un tour d'horizon des orientations en vue pour 2019 et présente à la population, ses Meilleurs Vœux ainsi que ceux du conseil municipal.

Puis l'heure est venue de distribuer diplômes et médailles du travail, avec une attention toute particulière consentie à Daniel BOINET qui après 30 années de bon et loyaux services rendus à la commune a pris une retraite bien méritée en Septembre 2018.



Les personnes présentes après avoir largement applaudi les médaillés ont pu alors déguster la traditionnelle galette accompagnée des non moins traditionnelles boissons pétillantes offertes par la municipalité.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## Prochains rendez-vous

Distribution de compost  
**30 mars 2019**



Repas des anciens  
**13 avril 2019**

Elections Européennes  
**26 mai 2019**

## Travaux sur la commune en 2018, financés partiellement par GPS&O

- Rampes d'accessibilité à l'école : 12977,52 € TTC
- Accessibilité et éclairage (int & ext) de l'Eglise 3056,54 € TTC
- Agrandissement Aire de jeux rue des Cornouillers 12729,47 € TTC
- Défrichage et élagage aux Carrières (1ere tranche) 21024,00 € TTC

Financement par GPS&O par l'intermédiaire des fonds de concours pour un montant de 19400,00€ TTC.

## Défrichage et élagage aux Carrières .....



..... en attendant les aménagements de la future promenade.

## Calendrier de collecte des déchets 2019

GPS&O a fait procéder à la distribution de son calendrier de collecte des déchets en vos boîtes à lettres. Vous aurez remarqué que ce calendrier n'est édité que pour le premier semestre, ceci en raison d'éventuelles modifications applicables pour la fin de l'année.

Rappel des dates :

La collecte des déchets ménagers et des contenants s'effectue respectivement les mercredis de chaque semaine et les vendredis toutes les deux semaines.

La première collecte des encombrants s'effectuera le 19 février, puis une deuxième le 11 juin.

La collecte des déchets végétaux débutera le mardi 2 avril.

## Suppression des produits phytosanitaires en janvier 2019

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel sont interdites à partir du 1er janvier 2019. Les pesticides chimiques de synthèse n'ont donc plus le droit d'être vendus en libre-service.

Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs. A noter que les produits de biocontrôle (naturels), qualifiés à faible risque et dont l'usage peut être autorisé dans le cadre d'une agriculture biologique, peuvent être utilisés.



**8 INSECTICIDES FAITS MAISON ET SANS PRODUIT CHIMIQUE**  
Ces insecticides naturels sont efficaces pour vous aider à débarrasser vos récoltes des petites bêtes nuisibles sans vous intoxiquer.

Voir les recettes sur :

<https://positiv.fr/insecticide-naturel-maison-diy-respect-environnement>



# INFORMATIONS DIVERSES

## PERCHOIRS À RAPACES

Vous aurez sans doute remarqué ces drôles de constructions au milieu des champs et ailleurs.

Il s'agit de perchoirs à rapaces dont la mise en place permet d'accroître la lutte biologique contre les Campagnols. En effet, les perchoirs permettent aux rapaces, diurnes et nocturnes, de trouver des postes de chasse à l'affût, de se sentir en sécurité grâce à la hauteur, de se reposer en plaine et donc de chasser sur une zone plus étendue. Cet aménagement permet de favoriser le maintien des prédateurs sur le territoire.



### Où les mettre en place?

#### Au sein de la parcelle:

Cela permet de les installer à proximité des zones infestées par les campagnols (ne jamais mettre le perchoir au milieu d'une zone infestée mais à 5 m. pour faciliter l'envol des oiseaux et l'effet de surprise sur leurs proies).

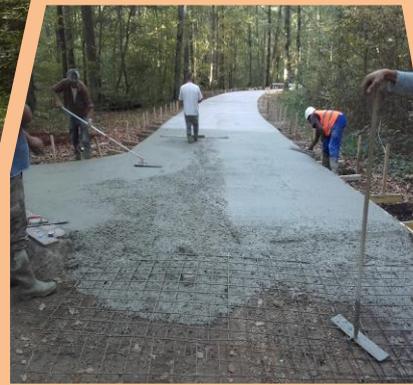
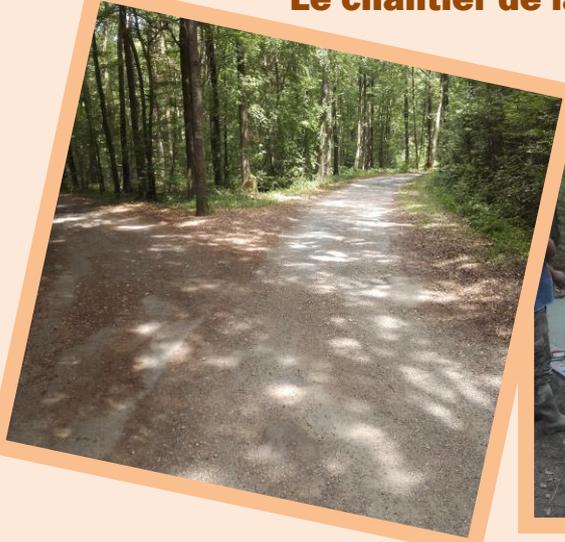
#### Au bord de la parcelle:

Ceci permet de ne pas déplacer les perchoirs. Ils ne sont pas forcément à proximité directe des campagnols mais les rapaces se déplacent facilement.

#### Pas au bord des routes!

Eviter de mettre en place des nichoirs près des routes et des chemins de fer qui augmenteraient les risques de collision!

## Le chantier de la route Dauphine en forêt de Rosny



L'Agence des espaces verts d'Ile de France a réalisé au cours du deuxième semestre une réfection de La route Dauphine en forêt de Rosny à l'attention des promeneurs.



L'Agence nous communique par ailleurs les jours de chasse programmés en début d'année en cette même forêt de Rosny

Ces jours de chasse se dérouleront les vendredis :

11, 18 et 25 janvier

Ainsi que les vendredis :

08 et 15 février



# INFORMATIONS DIVERSES

## COMMUNIQUE DU SERVICE DES IMPOTS



Généralisation de l'accueil personnalisé sur rendez-vous : coordonnées des services des impôts :

**SIP de Mantes Est (à compter du 15/01/2019)**

Centre des Finances Publiques 1 place Jean Moulin 78 201 Mantes la Jolie cedex : Tél 01 34 79 23 10

**SIP de Mantes Ouest (à compter du 15/01/2019)**

Centre des Finances Publiques 1 place Jean Moulin 78 201 Mantes la Jolie cedex : Tél 01 34 79 27 60



Afin de faciliter les démarches des usagers, et dans une logique de modernisation de l'offre de services en lignes en matière de vente de timbres en ligne, les usagers peuvent désormais acheter les timbres fiscaux relatifs aux démarches les plus courantes sur internet en se connectant sur le site « [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) ». Pour payer leurs amendes, ils peuvent utiliser les services en lignes en se connectant sur le site « [amendes.gouv.fr](http://amendes.gouv.fr) ».

Dans ce contexte, la Direction Départementale des Finances publiques des Yvelines à pris la décision d'arrêter la vente des timbres fiscaux et des timbres amendes dans l'ensemble des Centre des Finances publiques du département.

Les usagers peuvent toujours s'adresser auprès des bureaux de tabac distributeurs auxiliaires de timbres.

## GPS&O et le guide du routard

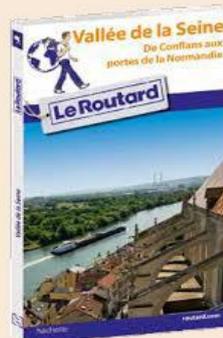
Vous recherchez une idée de balade en pleine nature ou en ville ?

Une bonne adresse pour manger ou boire un verre ?

Une sortie culturelle ou récréative ?

Laissez-vous surprendre par le Guide du Routard

**VALLEE DE SEINE : De Conflans aux portes de la Normandie.**



À l'initiative de la communauté urbaine GPS&O, une édition du célèbre Guide du Routard consacrée au territoire de la vallée de Seine vient d'être publiée.

### Des incontournables et des découvertes

Au fil de la Seine, avec quelques détours par les coteaux et les plateaux, de nombreuses étapes sont répertoriées : la Villa Savoye à Poissy, la réserve ornithologique de Flicourt entre Guernes et Saint-Martin-la-Garenne, le tout nouveau Parc du Peuple de l'herbe à Carrières-sous-Poissy, des idées de balade sur le quai à Conflans-Sainte-Honorine, les collégiales de Poissy et Mantes-la-Jolie... On y retrouve aussi les paysages qui ont inspiré de nombreux peintres impressionnistes autour de la boucle de Moisson/Mousseaux, les 80 ans d'histoire de l'industrie automobile à Poissy, des propositions de détente ou d'activités au grand air sur l'une des deux îles de loisirs qui jalonnent la Seine ou sur les sentiers du Parc naturel du Vexin français.

### Où se procurer le guide

À partir du mercredi 7 mars 2018, le Guide du Routard « Vallée de Seine, de Conflans aux portes de la Normandie » est disponible dans les librairies du territoire et les surfaces culturelles commerciales (4,90 €). Il peut également être commandé sur des sites comme la Fnac, Amazon... Il existe également en version anglaise.



**L'Association d'Animation Sportive et Culturelle de Jouy-Mauvoisin tiendra son assemblée générale en date du 13 février 2019 à 20h30 à la salle des loisirs.**

**A l'ordre du jour : Renouvellement de l'ensemble du bureau.**

**Vous êtes toutes et tous cordialement invités à participer à cette assemblée**